



## Conseil d'Administration

Compte Rendu de la séance du 3 février 2022.

----

Sur convocation individuelle écrite de Monsieur le Proviseur, en date du 21 janvier 2022, le Conseil d'Administration s'est tenu en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Grandgeorge, Proviseur.

Le proviseur souhaite la bienvenue aux participants puis procède à l'appel. Le quorum est atteint la séance est ouverte à 17h07 en présence des membres titulaires et suppléants - 23 votants.

### Désignation du secrétaire de séance :

Madame Marie Lucie Basler est désignée secrétaire de séance.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0

### Rajouts demandés :

Augmentation du plafond d'emplois des Assistants d'éducation pour la gestion par le lycée d'une éventuelle brigade de remplacement mise en place par les services du Rectorat.

Chèques APTIC

Conventions dans le cadre du mois de l'autre.

Projet de voyage 1<sup>er</sup> PArl

Convention avec le CFA Marcel Rudlof

Info Sécurité

Info réforme du bac

Motion des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

### Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Aucune remarque, aucun commentaire ne sont formulés, le PV est adopté.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0



### III – Affaires pédagogiques

#### 3.1 Répartition de la DHG

Les effectifs et les moyens en voie professionnelle et voie GT + post bac sont prévisionnels et susceptibles d'évolution dans le cours de l'année scolaire.

L'exercice est contraint par la nécessité, pour les services, d'avoir un état des lieux des besoins en postes en vue du mouvement des enseignants dont le calendrier est intangible.

Une proposition de répartition a été présentée le 2 février lors du conseil pédagogique. Des réponses ont été apportées. La répartition des moyens alloués est soumise au vote des membres du C.A.

La répartition applique les horaires officiels.

Concernant la voie G.T. et le Post Bac, les éléments suivants sont mis en exergue :

- 1 division de 2<sup>nd</sup>e GT en moins pour des prévisions d'effectif en baisse, le reste de la structure voie GT et post bac est identique à celle de l'année précédente.
- Choix en 2GT de renforcer les heures en Lettres, Mathématiques, Langues Vivantes et Orientation.
- Choix en 1GT de renforcer les Lettres, Langues Vivantes et pour la seule voie T, les Mathématiques. Le nombre de groupes de spécialités de 1G est le même que celui de la présente année.
- Choix en T G de renforcer les Langues Vivantes et l'orientation. Le nombre de groupes de spécialités de T G est le même que celui de la présente année.
- Choix en T T de renforcer les Langues Vivantes, l'orientation et les Mathématiques/Sciences Physique en STL et STI2D pour aider à l'accès en classe Prépa TSI du lycée.

L'impact sur les postes de la voie G.T. et du Post Bac est le suivant :

- Complément de Service Donné de 9h en mathématiques, pas de suppression de poste envisagé dans cette discipline.
- 2 postes « gelés » seront proposés à la suppression : un en anglais (gelé R2020) et un en SII (gelé R2021).
- 1 poste d'EPS sera « gelé » c'est-à-dire non mis au mouvement et restant de fait vacant.
- 1 poste supplémentaire pourrait être proposé à la suppression si la personne qui l'occupe prenait la décision de prendre sa retraite.

Concernant la voie Professionnelle, les éléments suivants sont mis en exergue :

- En CAP PSR, la prévision n'intègre pas le provisionnement en moyens pour le 2<sup>e</sup> groupe. Cela sera ajusté début juillet comme tous les ans.
- En Ter Bac Pro Bio Industries de Transformation, les effectifs conduisent à ne provisionner qu'un groupe. Cela sera sans effet sur les postes.



- Dans la famille de métiers REMI (Chaudronnier et Usineurs) la première année est composée d'une classe avec 3 groupes.
- La mention complémentaire voit sa dotation baisser du fait du nombre très réduit d'élèves (5)

L'impact sur les postes de la voie Professionnelle est le suivant :

- P3010-G.CON.S.ECO : suppression du poste (départ à la retraite). Cette suppression est compensée par la mise au mouvement du 5<sup>ème</sup> poste en P2100-G.IND.BOIS (actuellement gelé).
- P1315-MATH.SC.PH : demande de création d'un poste (demande déjà effectuée l'année dernière).
- Le poste LP défavorisé est maintenu.

Madame Reitzer, représentante des personnels d'éducation et d'enseignement demande comment se passera l'intégration des élèves d'UPE2A si les effectifs en classes de 2GT sont déjà pléthoriques.

Le proviseur répond que le parcours des UPE2A est construit en fonction de leurs besoins et pour augmenter l'immersion dans la langue. Si les effectifs sont au complet, le projet sera construit différemment.

Une interruption de séance est accordée de 17h42 à 17h50.

La répartition telle que présentée est soumise au vote des membres du C.A.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-76**

Motion des personnels d'enseignement et d'éducation

Madame Reitzer, représentante des personnels d'éducation et d'enseignement explique le contexte de la motion, pas lié à la répartition de la dotation qui satisfait globalement les collègues. Elle précise que si cette année voit une accalmie concernant les postes, elle n'en demeure pas moins consciente que cela ne durera pas et que c'est dû au mode de calcul qui se base sur des effectifs de classe/groupe dans la voie GT à 35 élèves alors que les groupes de spécialités ne peuvent pas être à 35. Cela consomme de la marge au détriment d'actions d'aide aux élèves. Elle rappelle également que les heures attribuées en juin voire juillet ne permettent pas une utilisation dans les emplois du temps et les services.

Madame Reitzer lit la motion qui suit :



## **MOTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU LYCEE Blaise Pascal de Colmar**

**C.A. du 03 février 2022**

Les représentants élus des professeurs au Conseil d'administration ont pris connaissance des moyens pédagogiques (DHG prévisionnelle) dont notre lycée disposera à la prochaine rentrée.

Le mode de calcul de la DHG depuis la réforme du bac a institué une pénurie de moyens, une dégradation des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

En voie générale et technologique, les heures de spécialité sont budgétées comme si chaque groupe était effectivement constitué de 35 élèves sans tenir compte de la liberté de choix des élèves qui ne tombe pas sur les calculs comptables idéaux de notre ministère. Ce qui est appelé marge est donc utilisé pour combler les moyens initiaux insuffisants et ne peut garantir la possibilité de faire des choix adaptés aux difficultés rencontrées par les élèves.

En voie professionnelle, la sous-évaluation systématique des effectifs ne permet ni une préparation sereine et efficace de l'année suivante, ni des choix concertés dans l'intérêt des élèves.

Depuis 2 ans, conséquence de la pandémie, une dotation supplémentaire pour pallier les retards et difficultés rencontrées par les élèves est débloquée par le rectorat mais seulement en septembre, alors même que les emplois du temps sont figés et que leur complexité empêche tout usage pertinent de ces fonds. Une augmentation équivalente dans la DHG dès la préparation de rentrée permettrait un meilleur usage de ces fonds publics.

Par conséquent, les représentants élus des enseignants au Conseil d'administration du lycée Blaise Pascal de Colmar demandent, pour permettre à l'ensemble de l'équipe éducative d'amener tous les jeunes dans de bonnes conditions et avec exigence vers les études supérieures ou vers une insertion professionnelle réussie, que les moyens nécessaires soient fournis et ce dès le mois de janvier.

La motion est soumise au vote et est adoptée comme suit :

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 23 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 2

Blancs : 0 Nuls : 0

18h00 : Départ de Madame Ulrich-Mallet – 22 votants.



## IV – Affaires Financières

### 4.1 Contrats et conventions

- Convention de location d'une machine à popcorn : location du jeudi 24 mars 2022 au vendredi 25 mars 2022. Cet équipement sera utilisé au lycée dans le cadre d'une animation réalisée par les élèves de terminale CAP PSR (Production et Service en Restaurations) sur le thème « Foire de Printemps ». Le coût de la location de la machine à popcorn s'élève à 40,00€. A cela s'ajoute le coût d'autres fournitures (notamment de 100 cornets) pour un montant de 15,00€. Le Lycée Blaise Pascal règlera la somme de 45,00€ sur la base d'une facture établie par la société LOC-Alsace.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-054**

- Contrat de vente et de maintenance logicielle auprès de MALTA Informatique (n° SIRET 444 587 356 00031) pour l'année 2022 pour la filière ASSP – forfait hébergement annuel sur les serveurs de la société, nombre illimité d'utilisateurs et connexion en web sécurisé pour coût de 250€ HT – année civile 2022.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-055**

- Le Conseil d'administration autorise la signature par le chef d'établissement de l'avenant n°28 à la convention qui lie le restaurant scolaire du lycée au CROUS de Strasbourg (concernant le versement de la subvention pour l'année civile 2022 de 4 484€).

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-056**

- Convention d'organisation des épreuves de concours

Convention d'organisation des concours d'accès aux grandes écoles - SESSION 2022 avec le Rectorat de l'académie de Strasbourg pour les concours de :

TSI – Centrale Supélec du 3 au 6 mai 2022 + CCINP du 9 au 13 mai 2022 (Concours commun des instituts nationaux polytechniques) + GEPI Polytech 4 mai après-midi

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-057**



- Convention dans le cadre du mois de l'autre

Avec l'association Achenheim Truchtersheim Handball représentée par M. Laurent ASTIER dont le siège social est situé au 1 rue Godofrédo Pérez, 67370 Truchtersheim (N° Siret 50783613800028) pour des interventions les

- lundi 21/03/2022 de 8h à 10h et de 10h à 12h : Escape game des représentations sexistes dans le sport
- mercredi 23/03/2022 de 10h à 12h : Hand'Ensemble, sensibilisation au sport handicap

Coût total : 1734,64€ frais de déplacements inclus.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 Acte 20212022-T-058

Avec l'association Rodéo d'âme 38A rue de Mundolsheim 673000 Schiltigheim SIRET : 498 648 559 000 25, représentée par la présidente, Mme Claire LUTZ Deux interventions de M. Baptiste COGITORE pour l'atelier « Réseaux sociaux et manipulation », le jeudi 24 mars 2022, de 10h à 12h et le même jour, de 14h à 16h.

Coût total 586,40 €TTC frais de déplacements inclus.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 Acte 20212022-T-059

Avec l'association THEMIS (Siège social THEMIS 24 rue du 22 Novembre 67000 Strasbourg – Tél 03 88 24 84 00 Association inscrite au Tribunal d'Instance de Strasbourg au volume XXXII n° 11 SIREN 378 913 941 Agrément Jeunesse et Education populaire 67-407)

Interventions dans le cadre du Mois de l'Autre sur la thématique d'internet et des réseaux sociaux, Date : Mardi 22 mars, trois interventions de 2 heures de 8h à 10h, puis 10h à 12h puis de 14h à 16h au Lycée Blaise Pascal. Montant total en euros : 750€ TTC

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 Acte 20212022-T-060



#### Convention avec le CFA Marcel Rudlof

Les membres du C.A. avaient donné l'autorisation de signer une convention avec le CFA Marcel Rudlof pour 5 apprentis, ils sont 7. La demande d'accord pour 2 apprentis supplémentaires est soumise à nouveau.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-77**

Est également soumise au vote la proposition de modifier le contenu de l'annexe 1 pour y noter :

« la liste des élèves est définie en fonction des demandes des entreprises et de la capacité d'accueil restant une fois les élèves de la voie initiale affectés. La création d'un dédoublement ou d'un groupe n'est pas possible ».

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-78**

#### 4.2 Admission en non-valeur

Admission en-valeur d'une somme de 137,85€ suite au décès de la débitrice. La créance portait sur des frais de demi-pension pour le T1 2016/17

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-061**

#### 4.3 Décision budgétaire modificative pour information

DBM pour vote information (ouverture de crédits "cordées de la réussite" notifiés tardivement).

Le montant du virement interservices entre Activités Pédagogiques (A.P.) et Opérations en capital (O.P.C.) à faire voter est de 3 200€. Cette somme est prévue pour remplacer une partie essentielle de la machine à découpe laser.



#### 4.4 Emploi des A.Ed

Il est envisagé par les services du Rectorat la création de brigades de remplacement en moyens d'Assistants d'Education. Le lycée a été sollicité pour assurer la gestion administrative et financière de l'une d'entre-elles. Cette brigade sera constituée au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de l'année scolaire 2021/2022.

La délégation de ces moyens est arrivée et concerne 5 ETP et l'utilisation de ces moyens dans les établissements sera supervisée par les inspecteurs Vie Scolaire.

Demande formulée aux membres de définition d'un plafond d'autorisation de recrutement de personnels A.Ed. (emplois publics) fixé à hauteur de 22 emplois d'Assistant d'Education à 100% et 10 emplois à 50%.

Ces chiffres intègrent nos 16 postes.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 Acte 20212022-T-062

Départ de Madame Lallemand, représentante des élèves – 21 votants

#### 4.5 Sorties / voyages

Proposition de voyage pour les élèves de 1<sup>er</sup> PArI les 6- 7 et 8 avril 2022.

Pour une préparation à l'épreuve de français au baccalauréat par une intensification du temps de préparation, un travail au grand air et une exploitation des capacités de la classe à travailler en groupe. Mise en œuvre : alternance de temps de travail de français avec des activités

Date : 6 – 7 - 8 avril 2022 Lieu : dans les Vosges : hébergement au **refuge des 3 fours** au col de la Schlucht Coût :

- Hébergement + restauration : pension complète pour tout le groupe (élèves + enseignants) : 125 X 38 = 4750 euros
- Transport en bus : 410 euros (pris en charge par les subventions PArI)
- Budget 5160€, et prise en charge du coût des accompagnateurs par le budget du lycée.

➡ **Coût demandé par élève : 125 euros**

Le paiement se fera en 2 partie, une fois fin mars et une fois début avril.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction

Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Blancs : 0 Nuls : 0 Acte 20212022-T-063



V – Greta Centre Alsace

5.1 Contrats, conventions et contrats de travail

Demande de validation de la reprise anticipée à 100% pour Madame Véréne Fleith, Assistante de formation en date du 1<sup>er</sup> mars 2022 (actuellement temps partiel 80% de droit et qui devait s'achever en juillet 2022).

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-064**

Location d'une salle à Guebwiller pour un coût de 30 € par demi-journée pendant 28 demi-journées soit 840 € TTC. Salle située au 2<sup>e</sup> étage de l'immeuble « Espace Florival » situé au 170 rue de la République à Guebwiller, totalisant une surface de 34 m<sup>2</sup> - Accueil de 16 personnes max - Fin le 11 mars 2022

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-065**

Demande l'autorisation d'octroyer 20 points d'indice supplémentaires à madame Aurélie Meyer qui va apprendre et passer sur environ 20% de son temps à assurer la coordination sécurité. Les dates sont celles du 1<sup>er</sup> mars au 31 aout. Si au 1<sup>er</sup> septembre, le bilan est probant, le besoin existe et qu'elle en est d'accord, elle pourra évoluer sur un poste complet de coordination avec modification de son contrat.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-066**

Demande la possibilité de signer des conventions avec Pôle Emploi dans le but de recruter des contrats P.E.C. (parcours emplois compétences - aussi appelé CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)).

<https://allocation-chomage.fr/emploi-pec/>

Avantage d'un accompagnement dans l'apprentissage du métier d'assistante de formation avec prise en charge d'une partie importante du salaire.

Maximum, 3 contrats à 100%.



Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-70**

Habilitation « technicien cynégétique » pour un diplôme de la Chambre de l'agriculture. C'est un certificat de spécialisation qui fait suite à des études ou des parcours de gestionnaire de milieux naturels ou de faune sauvage. Le diplôme est reconnu par les acteurs de la chasse. La chambre de l'agriculture demande une validation chaque année.

Le C.A. émet un avis favorable pour le dossier « **d'habilitation pour la mise en œuvre des UC (unité de compétence)** »

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-71**

- Convention mise à disposition GCA/GSA (PAJOT)

Monsieur Frédéric Pajot est affecté au Greta Sud Alsace – il interviendra au Greta Centre Alsace. Demande à signer une convention de prise en charge des frais de déplacement entre Mulhouse et Colmar selon les barèmes officiels.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-72**

Convention avec l'association Alsace Service pour un projet d'accompagnement à la réalisation d'une enquête du bien-être au travail réalisée par une psy du travail. Lors du précédent C.A. un accord avait été donné pour conventionner avec une association. On souhaite changer de prestataire pour profiter de l'accompagnement de l'ARACT. Au moment de rédaction de ces pages, on attend le devis.

Changement prévu car l'Aract a déjà accompagné des structures dans le cadre de fusion, ils ont une mission de service public, sont financés par l'état.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-73**



- Convention avec le GIP FCIP définissant les conditions de reversement des recettes des contrats d'apprentissages dont les formations sont assurées par le GRETA en tant que sous-traitant.

Reversement 95%.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-079**

- Contrat Bouygues pour le GRETA pour une flotte de téléphones portables pour les personnels

Devis 15 forfaits mobile avec 25GO de données + 15 iPhone 11 pendant 24 mois.

Contrat 2 ans – tacitement reconductible –

(1710€ pour les iPhone11 + 325\*24 mois) HT \*1.2 = 11412€ TTC sur 24 mois.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-067**

- Contrat fibre

Volonté de rupture des contrats internet + ~~téléphonie fixe~~ (sauf le site de Guebwiller qui peut continuer à fonctionner avec NXO) pour un service qui n'est pas à la hauteur des attentes, une impression d'incapacité de la société à répondre aux difficultés rencontrées, une fusion avec le GSA qui se prépare.

Le coût de la rupture approchant les 50 000€, une étude a été faite avec NXO qui nous propose de fournir les accès à partir d'une fibre dédiée, garantie selon eux d'une résolution de nos difficultés.

Début 15 – 20 mai -> coût fixé à 665€ HT / mois à la place de 600€ HT/mois

La question du rapprochement lié à la fusion reste d'actualité mais si cette solution fonctionne, le rapprochement dans un premier temps ne sera que matériel et logiciel avant d'arriver à un rapprochement des fournisseurs d'accès.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-T-075**



Prise en charge des pénalités de 400€H.T. liés à la venue d'un technicien qui n'a pas pu réaliser le travail qui était demandé pour cause d'absence de personnel GRETA (Lycée Koeberlé Sélestat).

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-074**

Chèques aptic : le CA avait donné son autorisation à conventionner avec Pôle Emploi pour permettre à des demandeurs d'emploi d'utiliser des chèques emplois-formation pour se former au Greta.

La formulation de l'acte n'intégrait pas la question des frais de dossiers.

Les membres du C.A. sont appelés à donner leur accord concernant la prise en charge des frais de gestion de 4% liés à ce dispositif.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-068**

## VI – Divers

En points divers, le proviseur souhaite porter à la connaissance des membres du C.A. les éléments suivants :

Commission de sécurité :

Les travaux demandés de réfection des portes coupe-feu permettant de garantir la sécurité de tous avancent bien et vite. Le proviseur remercie Madame Basler, gestionnaire, la collectivité Grand Est et les agents qui permettent que cela se fasse aussi rapidement que possible.

Concernant le contexte sanitaire :

- Les établissements ont été informés de la réception - dans la seconde quinzaine de février – de 3 à 5 capteurs mobiles semi-connectés par lycée. Cette dotation sera complétée par le lancement d'un appel d'offres dédié aux capteurs connectés dits intelligents permettant de relever un plus grand nombre de paramètres d'ambiance des locaux.

Il est également rappelé que le respect des gestes barrières dont l'aération fait partie reste essentiel.

- De plus, nous avons appris mercredi 2 février que la Région qui avait intégré dès 2021, une possibilité de remise d'ordre dès le 1er jour pour les suspicions, cas contacts et positifs à la COVID-19 a reconduit la



même règle pour 2022 (ça nous le savions). La nouveauté étant qu'avec la multiplication ces dernières semaines de cas contacts ou positifs et toujours et pour permettre aux familles de bénéficier de cette remise d'ordre, la demande écrite ne sera plus nécessaire pour toute l'année 2022 et ce, tant que la crise sanitaire se poursuit.

Le proviseur demande donc le vote des membres pour rédiger l'acte qui permettra l'application.

Vote à mains levées  / bulletins secrets  Validé  Refusé  Nouvelle instruction   
Suffrages exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0  
Blancs : 0 Nuls : 0 **Acte 20212022-NT-069**

- dans le cadre des adaptations des examens dues au contexte sanitaire :

Les épreuves de spécialité sont reportées du 11 au 13 mai avec le même programme que celui de mars. Les épreuves de spécialité comporteront des aménagements des sujets pour garantir un choix aux candidats que ce soit entre les questions et les exercices. Les 9 et 10 sont consacrés aux révisions avec des edt de 2GT et 1GT modifiés. Ces 2GT et 1GT sont libérés de cours les 11, 12 et 13 mai.

La passation des attestations de langues est suspendue cette année. Les CCF en EPS pourront être ramenées de 3 à 2 épreuves si c'est nécessaire.

Les épreuves dites « d'évaluation des capacités expérimentales » se dérouleront dans les jours qui suivront.

Dans Parcoursup les notes de spécialités seront remplacées par les moyennes.

En 1<sup>ère</sup> GT, le nombre de textes sera réduits de 4 (16 au lieu de 20) dans la voie Générale, de 3 (9 au lieu de 12) dans la voie Technologique.

Les PFMP en lycée professionnel peuvent être réduites. Les épreuves conserveront le même format et le même programme.

Le Proviseur remercie les participants et met fin aux travaux des membres du conseil d'Administration à 18h50.

Le secrétaire de séance

Marie Lucie Basler

Le président



Michaël Grandgeorge